Association Le Bon Samaritain
44 Rue Escudier
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Juin 2022

Le 30 Juin 2022, à 9 heures, les membres de l'association LE BON SAMARITAIN se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par M. Paul DARDEL, président de l'association.

Il était assisté d'un secrétaire de séance, M. Laurent ISTRIA, secrétaire de l'association.

Plus de la moitié des membres étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 11 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- Affectation des résultats

Le Président a précisé que l'ensemble des documents ont été adressés à chacun des membres en accompagnement des convocations.

Le Président donne pour lecture les comptes annuels et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les comptes qui clôture au 31/12/2021, tels qu'ils ont été présents, lesdits comptes se soldant par un excédent net de 14 851.38 Euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice, s'élevant à 14 851.38 Euros, de la manière suivante :

- En totalité au poste « Report à nouveau créditeur » 14 851.38 Euros

Ainsi le poste « Report à nouveau créditeur » s'élève à 14 851.38 Euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 10 heures.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A, BOULOGNE-BILLANCOURT, le 30 Juin 2022

Le Président de séance	Le Secrétaire de séance
Paul DARDEL	Laurent ISTRIA